

# Bulletin d'information

Association des opticiens du Québec

3216 boul. Taschereau, C.P. 36058 Greenfield Park, Qc J4V 2H3

site internet : [www.adoqc.com](http://www.adoqc.com)

adresse courriel : [info@adoqc.com](mailto:info@adoqc.com)

## Une association inutile???

Sans vouloir se péter les bretelles à outrance ni faire d'excès d'auto-complaisance, examinons en quoi le brassage d'idées occasionné par les actions et les écrits de l'Association a pu faire changer des choses qui, de l'avis de plusieurs, étaient immuables et coulées dans le béton.

Depuis 2001, soit depuis le changement de cap administratif à l'Ordre pour lequel l'Association s'est battue depuis si longtemps, les opticiennes et opticiens du Québec ont économisé environ 700,00\$ en annulation de cotisation spéciale et en remboursements et baisses de cotisation régulière.

Les nombreuses poursuites du syndic ont été remplacées par de la médiation, beaucoup moins coûteuse et ô combien plus constructive et plus satisfaisante pour tous.

La modernisation de notre champ de pratique, devenu désuet après trente ans, semble être en bonne voie de réalisation.

Voilà! Notre Association a servi et servira encore à déclencher des choses. Elle sert aussi de conscience et de bougie d'allumage pour une réflexion efficace qui se transforme, lorsqu'elle est bien dirigée, en gestes concrets pouvant nous mener vers de nouveaux sommets.

Beaucoup reste encore à faire. Ainsi, quand les opticiens ont obtenu, il y a 33 ans que leur formation soit donnée au niveau collégial, ils avaient espoir de devenir en quelques années **les seuls et uniques** fournisseurs exclusifs de lentilles ophtalmiques au Québec.

L'entrée en masse des optométristes dans les bureaux d'opticien a aussi renforcé cet espoir.

Malheureusement, le nombre de plus en plus élevé d'assistantes illégales dans les bureaux d'optométriste a bousillé le plan de match et a fait en sorte que, pour plusieurs propriétaires de bureaux, *un opticien, ce n'est pas si important*

*que ça ; surtout que ça coûte plus cher qu'une assistante.* Il est grandement temps que ces pratiques cessent. L'heure est venue de changer ces mentalités. Les opticiens du Québec font partie d'un Ordre professionnel ; ils ont donc droit, au respect et à la reconnaissance, au même titre que tous les autres professionnels régis par l'Office des professions.

Réfléchissons donc un peu et demandons-nous si nous sommes pleinement satisfaits de notre statut actuel et de ce que nous accomplissons en tant qu'opticiens. Si la réponse est oui, on arrête ça là tout de suite et on passe à un autre appel.

Si la réponse est non, il est temps pour vous de renforcer votre association, autant par vos idées, que par votre soutien financier. C'est un enjeu vital pour chacun de nous.

La balle est dans votre camp; c'est maintenant à vous d'y voir.

Luc Sauvageau, o.o.d., président par intérim

## Deux géants nous quittent

Le président-fondateur de ce qui était nommé à l'époque "l'Association professionnelle des opticiens d'ordonnances du Québec", la toute première association d'opticiens québécois, Monsieur Normand Chevrier est décédé en septembre à l'âge de 89 ans. Impliqué tout au long de sa carrière dans la cause des opticiens, il a contribué à déblayer le terrain pour que nous soyons ce que nous sommes aujourd'hui. Il croyait au fait que les opticiens pouvaient et devaient réclamer la place qui leur revenait de droit sur l'échiquier professionnel québécois. À sa famille et ses amis, l'Association des opticiens du Québec offre ses plus sincères condoléances.

Monsieur Gabriel Dubuc, opticien depuis 50 ans, est décédé le 24 octobre dernier. Fils d'optométriste et père d'opticien, il oeuvrait

encore en pratique indépendante. Quiconque a pu l'entendre prendre la parole lors des assemblées générales a pu constater, à son franc parler, qu'il était un homme de conviction. Depuis la renaissance de l'Association en 1998, nous avons toujours eu droit à un appui indéfectible de sa part.

À sa famille, en particulier à son fils Alain, l'Association des opticiens du Québec offre ses plus sincères condoléances.

Messieurs Chevrier et Dubuc, nous avons l'honneur de vous saluer et de vous remercier pour le travail exceptionnel que vous avez accompli pour l'avancement des opticiens.

## Lunettes de sécurité...la suite

Après le contrôle de la vente des lunettes de sécurité via des centrales d'achat (Securo et Cevic), voici qu'une compagnie tente de régenter la pratique des opticiens faisant affaire avec elle.

Ainsi donc, Ao Safety refuse depuis juillet dernier de vendre ses montures aux opticiens qui ne commandent pas les verres de ses laboratoires sous prétexte qu'il y a eu de l'abus dans le passé et que rien ne prouve que l'opticien va vraiment installer des verres de sécurité dans la monture vendue. Voyons donc! Les opticiens savent ce qu'est un verre de sécurité; ils peuvent donc commander d'où bon leur semblera en donnant les spécifications requises. Votre Association a d'ailleurs réagi à ce sujet en faisant parvenir une lettre de protestation le 27 juillet dernier. Elle expliquait à Ao Safety que *Les opticiens, en ajustant une paire de lunettes, qu'elle soit de sécurité ou non, posent un acte professionnel dont ils sont responsables. Il est donc normal qu'ils choisissent eux-mêmes ce qu'ils jugent bon pour leurs clients; votre compagnie n'a donc pas à leur dicter quoi que ce soit dans leur conduite professionnelle.* Ceci s'appuyant sur les articles 3.05.02 et 3.05.03 de notre code de déontologie.

Le 4 novembre dernier, une nouvelle missive a été acheminée...avec le même résultat décevant : ni accusé de réception, ni réponse

écrite, ni courriel, ni téléphone, bref, le vide...Pour le savoir-vivre, on repassera!

Notre position est donc qu'il serait approprié que tout opticien qui se respecte cesse de faire affaire avec Ao Safety tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas revenue à de meilleurs sentiments; c'est-à-dire tant que l'achat de verres ophtalmiques constituera une condition obligatoire pour l'approvisionnement de montures de sécurité. C'est une question de fierté, de respect et de principe.

## Un montant dérisoire?

Le remboursement de cotisation annoncé lors de la dernière assemblée générale de l'Ordre et la baisse pour 2008, soit un total de 85,00\$ constituent une somme dérisoire. C'est du moins ce que prétendait une collègue présente le 4 septembre dernier.

Nous à l'Association, nous ne trouvons pas ça si dérisoire que ça, au contraire. Nous vous suggérons donc de nous faire parvenir ce montant (85,00\$) qui sera distribué de la façon suivante : 45,00\$ en don à une œuvre de charité telle que l'Hôpital Sainte-Justine ou Opération Enfant-Soleil, comme nous l'a si gentiment suggéré une opticienne généreuse.

Quant aux 40,00\$ restants, ils seront utilisés, à bon escient pour poursuivre le travail entrepris par l'Association.

## Formation

Le cours de vision est toujours offert en sessions de fins de semaine. Inscrivez-vous via notre site internet ou en nous postant votre fiche d'inscription en même temps que votre adhésion à l'Association. Merci à l'avance.

## Merci à nos commanditaires

Nos plus sincères remerciements à Cooper Vision et Alcon qui ont accepté de commanditer cet envoi.

**En terminant, Joyeux Noël et bonne et heureuse Année 2008 à tous!!!**